

Bilan de la VPRT Bureaux

Cette année 2025, nous avons signé la nouvelle convention collective, je suis quand même fière de ce que nous avons accompli avec mon comité de négo pour les membres des bureaux. Je me souviens qu'en 2023, dans mes objectifs, j'avais écrit que le télétravail serait un bon point pour les négos, bien, on l'a fait ! Dès janvier, à ma première rencontre en comité des relations de travail, accompagné de mon délégué régional, on a tout de suite mis en avant-plan la nouveauté de l'article 48 :05, que l'employeur s'engage à effectuer une analyse complète des exigences au niveau de l'anglais pour chaque poste. Conformément à la Charte de la langue française, tout nouvel affichage ce devra être réévalué en CRT. Au printemps, je demande à l'employeur de livrer une autre de nos nouveautés, la formation de la langue anglaise. En août, on a du développement, la formation a été mise sur pied, mais nous avons eu un recul de l'employeur pour nous dire qu'avant d'offrir la formation, que nous devons faire l'analyse en fonction des besoins. J'ai été offusquée par cette réplique, surtout que depuis janvier, j'avais pris les devants pour que l'analyse soit effectuée; désolant pour nos membres qui sont pénalisés par leur manque de planification. Aux dernières nouvelles, ils sont censés de procéder à l'analyse des postes requérant de l'anglais cet automne, et pour les sessions de la langue anglaise, pour janvier 2026.

Une autre belle nouveauté, on vient de mettre sur pied un comité d'entraide. L'accréditation SPTP avait déjà ce réseau d'entraide dans leur milieu de travail, en apportant du soutien à leurs camarades de travail vivant avec des problèmes psychosociaux. On nous a demandé de nous joindre à eux, quatre membres de bureau ont suscité de l'intérêt et recevront de la formation transmise par la CSN. Vous serez bientôt informés de ce que le comité peut vous apporter en soutien psychosocial.

Il y a eu des griefs de 2011-2017 qui ont été réglés, mais il nous en reste de 2019 à 2025, c'est en cours de réclamation en CRT. Présentement, notre plancher d'emploi n'a pas été touché, le pourquoi dont vous vous devez de protéger vos tâches. Cet été, pour la première fois, je constate que nos temporaires sur la liste B n'ont pas été très sollicités pour effectuer des remplacements de vacances, j'avoue que c'est inquiétant!

Nous avons eu les élections statutaires pour le comité de l'exécutif, j'ai été réélue, et de nouveaux membres ont été élus apportant des changements de vision positifs.

Pour le maintien de l'équité salariale, faisant partie du comité, nous sommes en attente de l'employeur pour 2026.

La privatisation nous touche tous, avec les agences urbaines que l'employeur implante un peu partout n'est pas bon signe, historiquement, c'était juste pour les régions éloignées. Soyons alertes pour notre futur de nos emplois, la mobilisation et la solidarité seront d'une grande importance.

Mes objectifs

Pour la prochaine année, je suis toujours déterminée à protéger nos emplois en souhaitant le bien-être dans notre travail. Améliorer nos conditions de travail, c'est un gain pour nous tous. Je suis proactive à défendre nos conditions de travail faisant partie de ma priorité numéro un. Je conclus en vous remerciant de votre confiance.



Sylvie Larocque
VPRT Bureaux